

Assurance vie traditionnelle Swiss Life Classic Crescendo Duo

Prévoyance flexible et prestations garanties



Produit

Swiss Life Classic Crescendo Duo est une assurance vie constitutive de capital assortie d'un capital garanti en cas de vie et de décès. Elle peut être conclue aussi bien pour la prévoyance liée (pilier 3a) que pour la prévoyance libre (pilier 3b) (*prévoyance combinée*).

Recommandation

Swiss Life Classic Crescendo Duo est le produit qu'il vous faut si vous poursuivez un objectif d'épargne à long terme et que vous souhaitez placer vos capitaux de manière sûre tout en bénéficiant d'un taux d'intérêt garanti. En outre, vous pouvez vous protéger à votre guise contre les risques d'incapacité de gain et de décès.

Avantages

- Sécurité: votre capital d'épargne est placé en toute sécurité dans la fortune liée de Swiss Life.
- Perspectives de rendement: vous bénéficiez d'excédents versés annuellement.
- Flexibilité: si vous cessez momentanément *d'exercer votre activité lucrative*, vous pouvez continuer à épargner et maintenir la couverture du risque grâce à des versements dans le pilier 3b.

- Protection financière: vous pouvez conclure différentes couvertures d'assurance, de façon isolée ou combinée:
 - en cas d'incapacité de gain, Swiss Life continue de verser vos primes, ce qui vous permet dans tous les cas d'atteindre vos objectifs d'épargne;
 - en cas d'incapacité de gain, Swiss Life verse la rente contractuelle en cas d'incapacité de gain;
 - en cas de décès, vous offrez une protection financière à votre famille.

Fonctionnement

En cas de besoin, Swiss Life Classic Crescendo Duo combine un contrat d'assurance de la prévoyance liée à un contrat d'assurance de la prévoyance libre et vous permet de passer d'une forme de prévoyance à l'autre. Vous avez ainsi la garantie que la couverture d'assurance définie à la conclusion du contrat est maintenue pendant toute la durée du contrat. A la fin du contrat, nous vous versons les prestations garanties ainsi que les excédents attribués.

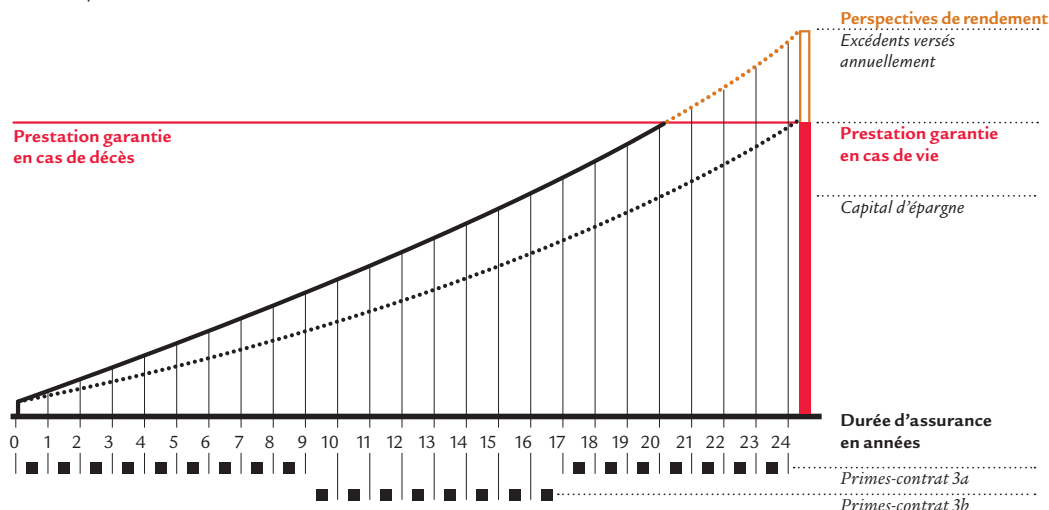
www.swisslife.ch/fr/classiccrescendoduo

Prévoyance combinée: dans certaines conditions, la prévoyance combinée vous permet de passer à tout moment du pilier 3a au pilier 3b et inversement.

Il n'est plus possible d'effectuer de versements dans le pilier 3a après une interruption de l'activité lucrative (due p. ex. à un congé maternité, une formation ou un séjour à l'étranger).

Représentation graphique des prestations de Swiss Life Classic Crescendo Duo

Variante «Prestation garantie en cas de vie et de décès et paiement de primes dans les piliers 3a et 3b»



En bref: faits et chiffres

Offre

Type d'assurance	Assurance vie constitutive de capital combinant un contrat de la prévoyance liée (pilier 3a) et de la prévoyance libre (pilier 3b)
Financement	Primes mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles en CHF
Fiscalité	Imposition du pilier 3a: <ul style="list-style-type: none">• En cas de vie et de décès: la prestation en capital est imposée à un taux réduit, séparément du reste du revenu• Pendant la durée contractuelle: pas d'impôt sur le revenu et sur la fortune• Les primes peuvent être déduites du revenu imposable jusqu'à concurrence du montant maximal prévu par la loi Imposition du pilier 3b: <ul style="list-style-type: none">• En cas de vie: pas d'impôt sur le revenu• Pendant la durée contractuelle: impôt sur la fortune appliqué à la valeur de rachat• En cas de décès: pas d'impôt sur le revenu (impôt sur les successions selon les cantons)

La Confédération définit le montant maximal par an.

Prestations

En cas de vie	Capital garanti en cas de vie
Décès	Capital garanti en cas de décès (constant du montant du capital vie garanti ou croissant jusqu'à hauteur du capital vie garanti)
Couvertures d'assurance supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">• En cas de décès: prestation en capital supplémentaire• Rente en cas d'incapacité de gain (délai d'attente: 3, 6, 12, 24 mois)• Exonération des primes en cas d'incapacité de gain (obligatoire si le capital décès croissant a été choisi)• Rente courte en cas d'incapacité de gain (délai d'attente: 3 mois)

Possibilités

Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre du pilier 3a, la désignation des bénéficiaires est réglementée par la loi• Dans le cadre du pilier 3b, les bénéficiaires peuvent être librement choisis
Interruption du paiement des primes	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre du pilier 3a, une interruption du paiement des primes est possible au plus tôt après la 3^e année d'assurance.• Dans le cadre du pilier 3b, une interruption du paiement des primes est possible au plus tôt après la 5^e année d'assurance.
Versement, cession et mise en gage	<ul style="list-style-type: none">• Pilier 3a: vous pouvez percevoir vos prestations de manière anticipée ou mettre en gage les droits qui en découlent dans le but d'acquérir un logement en propriété• Pilier 3b: possibles à tout moment
Home Option	Supplément au choix pour les futurs propriétaires. Dans le cadre de l'acquisition de votre logement à usage personnel, vous pouvez bénéficier des avantages suivants: <ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'augmenter la couverture d'assurance sans examen de santé• Conditions préférentielles sur les hypothèques à taux fixe Swiss Life

L'encouragement à la propriété du logement vous permet d'utiliser la prestation de prévoyance 3a pour financer un logement en propriété à usage propre.



Informations supplémentaires et conseil particulier

Etes-vous intéressé(e) par Swiss Life Classic Crescendo Duo? A combien s'élèvent les montants à investir dans chaque pilier pour vous? Votre conseiller(ère) répondra volontiers à vos questions.



Pour plus d'informations contacter

- Swiss Life SA, Marketing, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich
- www.swisslife.ch/fr/classiccrescendoduo

Précision d'ordre juridique: Les données ci-dessus sont purement informatives. Elles ne justifient en rien une offre ou encore une recommandation pour l'achat ou la vente de fonds de placement, la mise en œuvre de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous n'assumons aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou sur leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices de la Green Card ne sont pas autorisées à acquérir les prestations ou placements susmentionnés; que ce soit directement ou indirectement.